

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PORT DU BELON
DU 27 JUIN 2017 EN MAIRIE DE MOELAN SUR MER

Le Comité du Syndicat Intercommunal du Port du Belon, légalement convoqué, s'est réuni sur convocation de la vice-présidente, le 27 juin 2017 à 17 heures en mairie de Moëlan sur Mer.

ETAIENT PRESENTS : Madame Liliane MASSE, vice-présidente ; Madame Pascale NEDELLEC, Monsieur Joseph MAQUET et Monsieur Jean-Paul GUYADER, délégués titulaires de la commune de Moëlan sur Mer ; Véronique MELIN, déléguée suppléante de la commune de Moëlan sur Mer.

0. Approbation du compte-rendu de la séance du 15 mai 2017

Le compte-rendu de la séance du 15 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

I. Décision modificative 1-2017

L'acquisition d'un véhicule pour le déplacement de l'agent de port est effectuée sur le budget du SI du port du Bélon en investissement pour un montant de 8 100,00 € TTC.

Il sera à imputer au compte 2157 (agencement et aménagement matériel et outillage) où il n'y a pas de crédit d'ouvert.

En conséquence, une décision modificative doit être prise pour ouvrir le compte 2157

DELIBERATION N° 9-2017 : DECISION MODIFICATIVE 1-2017.

VU l'acquisition d'un véhicule sur le budget du SI du port du Bélon,

VU son imputation au compte 2157 où il n'y a pas de crédit ouvert,

Le Comité Syndical,

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE la décision modificative ci-dessous :

Investissement		
Article	Dépense	Recette
2157	+ 8 100 €	
2315	- 8 100 €	

II. Questions diverses

Pas de questions diverses.

Séance levée à 17heures 30

Pour extrait certifié conforme.

La Vice-Présidente du SI du port du Bélon
Liliane MASSE



Affiché le 29 juin 2017